

# #4 Atteintes aux biens avec violence contre des personnes

---

## #4.1 *Vols avec armes*

Les **vols avec armes** comprennent les vols commis avec (ou sous la menace) (d') une arme à feu et les autres vols violents faisant intervenir une arme, blanche ou par destination. Sont regroupés dans cet indicateur les index suivants de « l'état 4001 » (séries historiques suivies par le ministère de l'Intérieur, voir la partie *Sources et méthodes*) :

- 15 - Vols à main armée avec arme à feu contre des établissements financiers;
- 16 - Vols à main armée avec arme à feu contre des établissements industriels ou commerciaux;
- 17 - Vols à main armée avec arme à feu contre des entreprises de transports de fonds;
- 18 - Vols à main armée avec arme à feu contre des particuliers à leur domicile;
- 19 - Autres vols à main armée avec arme à feu;
- 20 - Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels;
- 21 - Vols avec armes blanches ou par destination contre des particuliers à leur domicile;
- 22 - Autres vols avec armes blanches ou par destination.

### Repères avec l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité*

D'après l'enquête *Cadre de vie et sécurité*, en 2018, parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus de France métropolitaine, 166 000 déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou sous la menace de violences, soit 0,3 % de la population. L'enquête ne permet pas d'estimer le nombre de vols avec arme une année donnée mais elle peut néanmoins donner des repères « en moyenne » sur une période plus longue. Ainsi, sur la période 2012-2018, parmi les victimes de vol ou tentative de vol avec violences ou menaces, 23 % ont rapporté que l'auteur avait une arme (arme à feu, arme blanche ou autre arme type matraque, bombe lacrymogène, etc.) ou un objet dangereux utilisé comme une arme (bâton, tesson de bouteille, seringue, etc.). Ce qui permet d'estimer à environ 55 000 le nombre annuel moyen de personnes victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec arme sur cette période. Les armes blanches (couteau, objet avec une lame) sont les plus fréquemment rencontrées (39 % des cas décrits de vol ou tentative de vol avec arme). Enfin, dans l'ensemble, malgré la présence d'une arme, le vol n'aboutit pas dans presque la moitié des cas décrits (46 % en moyenne sur la période 2012-2018).

L'enquête *Cadre de vie et sécurité* apporte également des éléments d'information sur les auteurs des vols avec arme. Elle révèle notamment que 82 % des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec arme ont été agressées par un groupe d'auteurs (moyenne sur la période 2012-2018). En outre, dans 42 % des cas décrits sur la période de référence, au moins un mineur est impliqué selon la victime (qu'il ait agi seul ou avec d'autres auteurs).

De manière générale, face à une atteinte crapuleuse, le comportement de plainte des victimes est fortement dépendant du caractère commis ou tenté du vol. La présence d'une arme au moment des faits motive également mais dans une moindre mesure le dépôt de plainte. D'après l'enquête *Cadre de vie et sécurité*, moins de la moitié des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec arme porte plainte (49 % contre 38 % dans les cas sans arme en moyenne sur la période 2012-2018).

Sur l'ensemble de la période couverte par l'enquête *Cadre de vie et sécurité*, il est difficile d'isoler des tendances nettes en matière de vols avec violences ou menaces, a fortiori sur les vols avec arme. En 2018, le nombre de victimes de vol ou tentative de vol avec violences ou menaces a diminué par rapport à 2017. Depuis 2014, le nombre et la proportion annuels de victimes restent inférieurs à la moyenne observée sur la période 2006-2013.

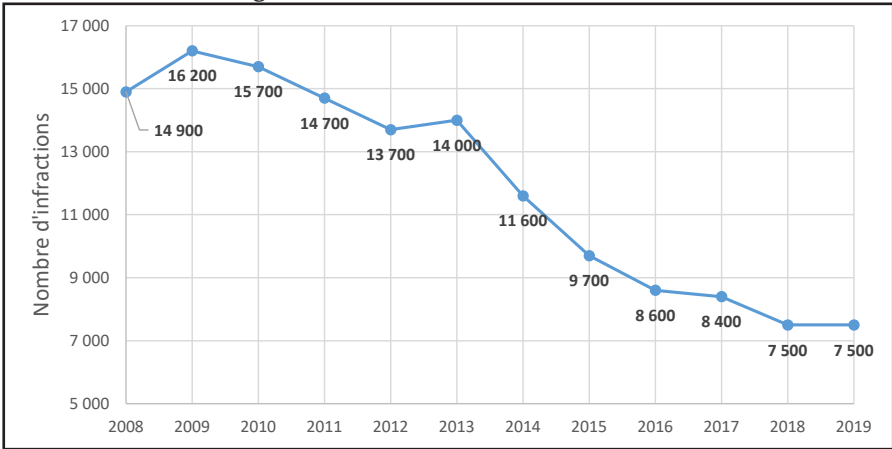
Le champ des vols avec arme enregistrés par les forces de sécurité est un peu plus large que celui capté dans l'enquête car il prend en compte les délits commis contre des personnes morales (établissements bancaires et financiers, commerces, etc.) qui représentent 10 % de l'ensemble des victimes enregistrées par les forces de sécurité pour ce type de violence. Pourtant le nombre de faits enregistrés en 2018 est très inférieur au nombre de victimes de vol et tentative de vol avec arme déclarées dans l'enquête. Le non signalement aux forces de sécurité contribue à expliquer l'écart. Enfin, il est vraisemblable qu'une partie des cas décrits de vol avec arme dans l'enquête *Cadre de vie et sécurité* correspondent pénalement à des extorsions avec arme (vols lors desquels la victime remet elle-même son bien à l'auteur sous l'influence de la menace subie) et sont enregistrés comme telles par les forces de sécurité au moment du dépôt de plainte. Ces atteintes ne sont pas prises en compte dans l'indicateur de vol avec arme étudié dans ce chapitre.

En termes d'évolution, comme dans l'enquête, 2014 à 2016 ont été des années de forte baisse des vols à main armée enregistrés. Après une année de stabilisation en 2017, l'année 2018 marque une nouvelle baisse.

### Vols avec armes : stabilité en 2019

Selon les données enregistrées par les services de sécurité, après un net repli en 2018, les vols avec armes (armes à feu pour environ un tiers de ces infractions, armes blanches ou par destination pour les deux autres tiers) sont stables en 2019 (*figure 1*) et restent donc en dessous des 8 000 infractions. Depuis la forte diminution observée au deuxième trimestre 2018, les variations sont d'ampleur limitée (*figure 2*).

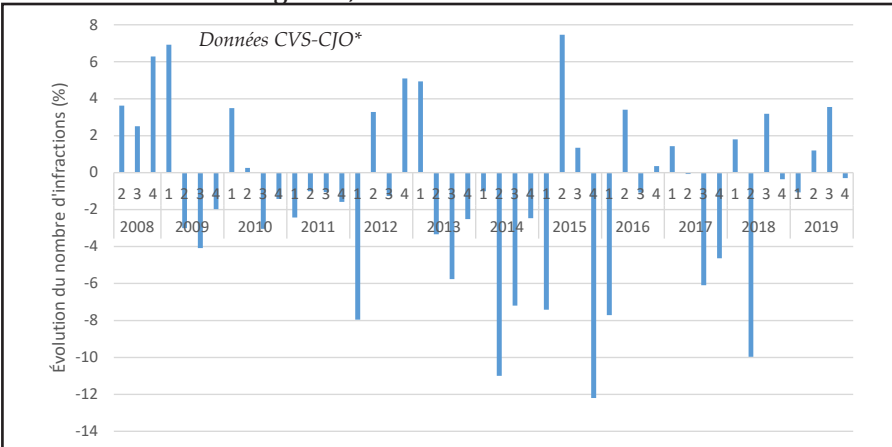
### 1. Vols avec armes enregistrés, cumul annuel



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### 2. Vols avec armes enregistrés, évolution trimestrielle



\*Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir *définitions*.

Champ : France métropolitaine.

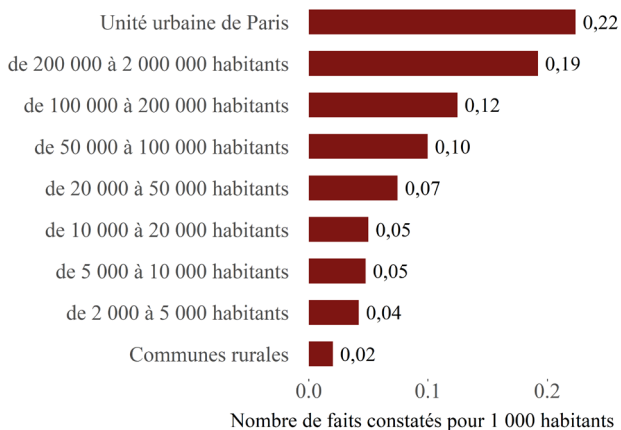
Sources : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Répartition territoriale : forte concentration dans les grandes agglomérations

Les vols avec armes sont fortement concentrés dans les grandes agglomérations : le nombre de vols avec armes rapporté à la population augmente de manière très significative avec la taille des agglomérations. En moyenne, le taux pour 1 000 habitants dans l'agglomération parisienne (avec 0,22 vol pour 1 000 habitants) est plus de 11 fois supérieur à celui des communes rurales, et environ 3 fois supérieur à celui des agglomérations de 20 000 à 50 000 habitants (figure 3).

Les régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur se distinguent des autres régions métropolitaines par des taux élevés de vols avec armes, dépassant 0,20 fait constaté pour 1 000 habitants en 2019 (figure 4). Ce type de crime étant particulièrement concentré dans les grandes agglomérations, le nombre de vols avec armes enregistrés dans un département est très lié à la présence d'une ville de grande taille. En revanche, les régions Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est et Normandie présentent des taux enregistrés relativement faibles en 2019 (moins de 0,06 fait enregistré pour 1 000 habitants).

### 3. Nombre de vols avec armes enregistrés pour 1 000 habitants par taille d'unité urbaine, enregistrés en 2019



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie; Insee, recensement de la population.

## Des évolutions contrastées selon les régions

La stabilité du nombre de plaintes à l'échelle nationale pour les vols avec armes résulte d'évolutions contrastées à l'échelle des territoires. Parmi les régions à forts taux de vols avec armes, l'Île-de-France a enregistré une légère diminution du nombre de plaintes en 2019 par rapport à 2018, en particulier en Seine-Saint-Denis, dans l'Essonne et en Seine-et-Marne. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les vols avec armes enregistrés ont baissé de 2,9 %, notamment grâce à la baisse constatée dans les Bouches-du-Rhône. En revanche, les plaintes pour vols avec armes ont augmenté dans plusieurs régions, notamment en Bourgogne-Franche-Comté, en Corse et dans les Pays de la Loire.

### 4. Les vols avec armes enregistrés dans les régions en 2019

Région	Taux (pour 1 000 habitants)		Évolution (en %)
	en 2019	sur les 3 dernières années	entre 2018 et 2019
Île-de-France	0,2	0,2	-1,1
<i>Paris et petite-couronne</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>-1,9</i>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,2	0,2	-2,9
Hauts-de-France	0,1	0,1	3,5
Auvergne-Rhône-Alpes	0,1	0,1	-1,8
Pays de la Loire	0,1	0,1	12,6
Occitanie	0,1	0,1	-6,4
Bourgogne-Franche-Comté	0,1	0,1	16,4
Corse	0,1	0,1	31,6
Centre-Val de Loire	0,1	0,1	6,9
Normandie	0,1	0,1	-3,6
Grand Est	0,1	0,1	3,0
Bretagne	0,1	0,1	2,5
Nouvelle-Aquitaine	0,1	0,1	-13,4

Champ : France métropolitaine.

Note : par ordre décroissant du taux pour 1 000 habitants en 2019.

Sources : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie; Insee, recensement de la population.

## Les victimes connues des forces de sécurité : les jeunes hommes davantage exposés

En 2019, 7 590 victimes (personnes physiques) de vols avec armes ont été enregistrées dans les procédures de police et de gendarmerie, dont 27 % de femmes.

Cela représente 0,2 homme sur 1 000 de la population masculine métropolitaine, et moins de 0,1 femme sur 1 000 de la population féminine.

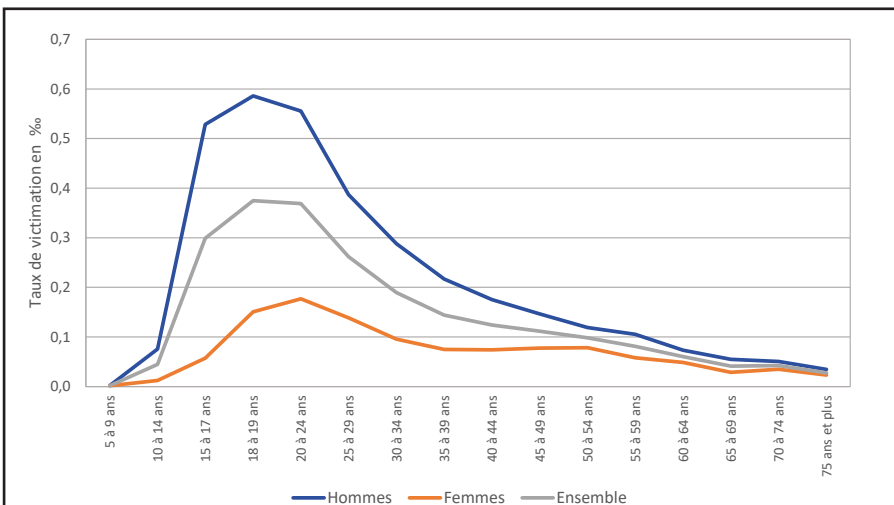
Les hommes sont relativement plus exposés que les femmes (figure 5). Les jeunes hommes notamment sont nettement plus touchés par ce type d’atteintes, avec une forte augmentation dès l’âge de 15 ans pour atteindre un maximum à 20 ans (un peu plus de 0,6 victime homme pour 1 000) de cet âge. Les femmes connaissent également une augmentation dès l’âge de 15 ans avec un pic à l’âge de 22 ans (un peu moins de 0,2 pour 1 000 femmes de cet âge).

Ensuite, le risque d’être victime de ce délit diminue rapidement : dès 40 ans, le nombre de victimes rapporté à la population de même âge et même genre baisse en deçà de 0,2 pour 1 000 pour les hommes et 0,1 pour 1 000 pour les femmes, soit deux à trois fois moins.

L’écart entre les femmes et les hommes se resserre aussi progressivement avec l’âge.

26 % des victimes ont une nationalité étrangère, dont 14 % de nationalités d’un pays d’Afrique. Ces dernières sont donc surreprésentées puisque les nationalités de ce continent représentent uniquement 3 % de la population vivant en France (Insee, recensement de la population 2017) (figure 6).

### 5. Part des victimes de vols avec armes enregistrés pour 1 000 habitants de même sexe et âge en 2019

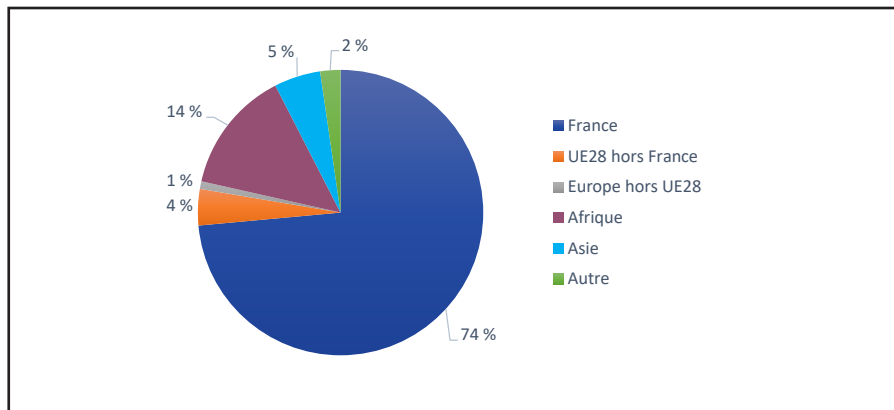


Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : Sur 1 000 hommes âgés de 18 à 19 ans, près de 0,6 ont été enregistré par les forces de sécurité comme victimes de vols avec armes en 2019.

Sources : SSMIS, base des victimes de crimes et délits 2019; Insee, recensement de la population.

## 6. Nationalité des personnes victimes de vols avec armes enregistrés en 2019



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 74 % des personnes victimes de vols avec armes enregistrés en 2019 ont une nationalité française.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits 2019.

## 7. Nombre de personnes mises en cause pour des vols avec armes enregistrés en 2019, par sexe et par âge

	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classes d'âges	Répartition de la population par classes d'âges
Moins de 13 ans	0	15	15	100 %	0 %	15 %
13 à 17 ans	47	900	947	95 %	32 %	6 %
18 à 29 ans	78	1 348	1 426	95 %	48 %	14 %
30 à 44 ans	24	470	494	95 %	16 %	18 %
45 à 59 ans	10	102	112	91 %	4 %	20 %
60 ans et plus	0	8	8	100 %	0 %	27 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>159</b>	<b>2 843</b>	<b>3 002</b>	<b>95 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2019, 3 002 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des vols avec armes. 95 % sont des hommes et 48 % ont entre 18 et 29 ans. 14 % de la population de France métropolitaine a entre 18 et 29 ans.

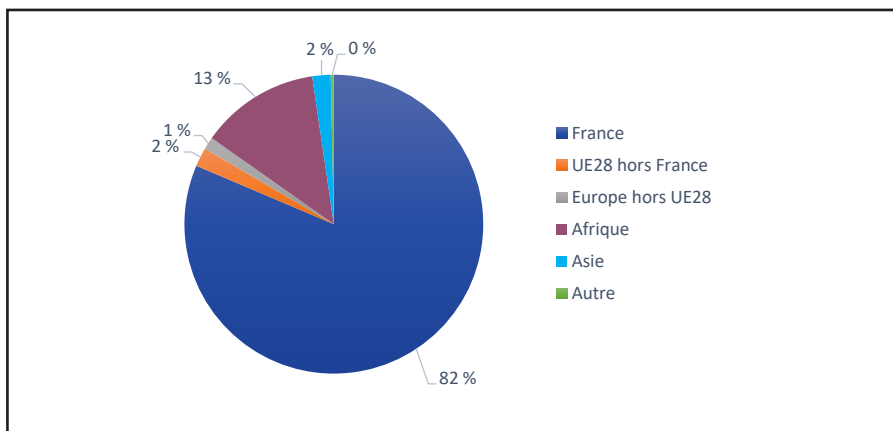
Sources : SSMSI, base des mis en cause de crimes et délits 2019; Insee, recensement de la population.



### Les auteurs présumés sont souvent des hommes jeunes

En 2019, la police et la gendarmerie ont mis en cause 3 000 personnes pour des vols avec armes (figure 7), soit un peu moins qu'en 2018. La quasi-totalité de ces personnes sont des hommes, et une grande majorité d'entre elles sont jeunes : huit mis en cause sur dix ont moins de trente ans. Plus de quatre sur cinq (82 %) des personnes mises en cause sont de nationalité française. Enfin, 13 % des auteurs présumés sont issus d'un pays d'Afrique, alors que les nationalités de ce continent représentent 3 % de la population vivant en France (Insee, recensement de la population 2017) (figure 8).

### 8. Nationalité des personnes mises en cause pour des vols avec armes enregistrés en 2019



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 82 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2019 pour des vols avec armes ont une nationalité française.

Source : SSMSI, base des mis en cause de crimes et délits 2019.